Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213500283-20251208-2025_59-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Boistrudan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 09/12/2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 5 Décembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Boistrudan s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RENAULT Anne, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2025.

Présents : Mme RENAULT Anne, Maire, Mme LUCAS-LEBRETON Elodie, MM : CARRE Daniel, LEBLANC Jonathan, MOESSE Jocelyn, RAUFLET Didier, ROBERT Yann, VISSEICHE Roland

Excusé(s) : Mme LANOË Christine, M. THAO Alexandre
Absent(s) : M. BUDOR David

A été nommé(e) secrétaire : Mme LUCAS-LEBRETON Elodie

2025-59 – DM Budget Assainissement

Madame Le Maire expose :

Lors du vote du budget assainissement 2025, en investissement au chapitre 16 "Emprunt et dettes », nous avons budgétisé 10 360.00€. Une erreur matérielle s'est glissé lors de l'élaboration du budget, le montant budgétisé aurait dû être de 10 853.70€. Il manque à ce jour 493.70 €.

Il convient de prendre une Décision Modificative, à savoir :

Chapitre 23 : Frais d'étude	
Article 203	- 493.70 €
Chapitre 16 : Emprunt et dettes	
Article 1641	+ 493.70 €

Le conseil municipal par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- *Approuve la décision modificative suivante :*

Chapitre 23 : Frais d'étude	
Article 203	*- 493.70 €*
Chapitre 16 : Emprunt et dettes	
Article 1641	*+ 493.70 €*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/12/2025
Le Maire
Anne RENAULT

MAIRIE DE BOISTRUDAN 35150

Le secrétaire de séance
Elodie LUCAS-LEBRETON